



## Résiliation assurance netassur

Par **titi88**, le **17/01/2011** à **09:17**

Bonjour,

J'ai souscrit un contrat d'assurance habitation depuis le 11 décembre 2007 chez netassur.fr, à ce jour ils m'ont résiliés depuis juin 2010 sans en avoir été averti par courrier AR et les sommes restants ont été remis à une société de recouvrement. Ma question est avaient ils le droit de me résilier et quels sont mes droits ?

Merci

Par **chaber**, le **18/01/2011** à **16:20**

Bonjour,

L'assureur a tout à fait le droit de procéder à la suspension du contrat 30j après l'envoi d'une LR. La résiliation se fait de droit 10j après, si le règlement n'est pas intervenu. (art L113-3 du code des assurances)

De plus vous êtes toujours redevable de la prime impayée